

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-huit Septembre deux mil vingt à 20h30, suivant convocation en date du quatorze Septembre deux mil vingt, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Secrétaire de séance : Mr Sylvain BREUX

Étaient présents : Mme BELLET, Mme BOUR, Mr BOUTY, Mr BREUX, Mr CHASSAGNE, Mme CYRILLE, Mr LECOMTE, Mr LEROUSSEAUD, Mr MONTHEIL, Mr VERHELST.

Était absent excusé : Mr CHARIAL

Délibération 2020/032 en date du 18 Septembre 2020

Elagage programme 2020-2023

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser un programme d'élagage sur 3 ans, à savoir 3 ou 4 journées par an sur l'ensemble de la commune.

Mme le Maire précise que l'Entreprise Fabien CAPPE dispose de matériel adapté, à savoir d'une nacelle qui permet un élagage relativement haut, et, à un tarif journalier raisonnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise CAPPE Fabien pour un coût de 830 € HT soit 996 € TTC
- Autorise Mme le Maire à signer la proposition de l'entreprise CAPPE Fabien.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 21 Septembre 2020

Le Maire,

Coline BOUR.

